

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort, 12 décembre. La Gazette politique de Munich publie, en date du 1er décembre, le paragraphe suivant qu'elle emprunte à un autre journal: « Le chanoine Filz n'a pas encore reparu à Cologne, et à ce qu'il paraît, il n'y reparaitra pas de sitôt. En attendant le chapitre métropolitain de Cologne est gardé avec un soin infini. M. Hüsgen et les autres chanoines ont chacun devant leur porte une sentinelle avec le fusil chargé. »

ANGLETERRE. — Londres, 13 décembre. Sir John Colborne a été nommé gouverneur-général du Canada; les pouvoirs dont il est investi sont aussi étendus que ceux dont était revêtu lord Durham. (Globe.)

FRANCE. — Paris, le 15 décembre. Le Commerce prétend que la mission de M. Désages à Londres a un double objet. D'abord de calmer l'irritation de M. le comte Sébastiani, qui aurait à se plaindre des lettres un peu dures que lui aurait écrites ou fait écrire M. Molé.

craindre que la crise belge ne vienne à tomber, comme un boulet, au milieu de la discussion de l'adresse. Voilà le mal. En conséquence, M. Désages aurait mission d'employer tout ce que la diplomatie actuelle a de moyens supplicatoires et dilatoires pour obtenir un répit du cabinet de Saint-James. Ici, l'embarras est complexe. Le gouvernement anglais aura déjà sur les bras des discussions assez difficiles devant ses Chambres sans y mêler les difficultés de la question hollandaise-belge. Terminée, elle lui donne de la force, un nouveau retard ajoute à sa faiblesse. Il s'agit donc de faire accepter par lord Palmerston un péril parlementaire pour en franchir M. Molé. A-t-on le droit d'espérer du diplomate anglais autant d'abnégation, a-t-il lieu lui-même d'être assez satisfait de notre politique pour se dévouer ainsi pour elle?

« Nous ne savons comment ce dangereux incident se terminera. S'il se termine selon les instructions du cabinet, Dieu veuille que se ne soit pas au prix de quelque nouveau sacrifice fait au dépend du pays. » — On lit dans le Temps: Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a longtemps, la question territoriale est résolue dans un sens contraire aux réclamations de la Belgique. L'article publié hier par le Journal des Débats laisse peu d'espoir que notre gouvernement veuille s'opposer en définitif à cette résolution. Ce serait montrer une énergie que sa politique extérieure depuis huit ans ne permet pas d'attendre de lui.

en faveur de la Belgique est loin d'être satisfait par les concessions d'argent auxquelles la Hollande paraît consentir. Notre chambre des députés remplira donc un devoir envers la France autant qu'envers la Belgique, si elle avait le courage d'insérer dans l'adresse une énergique protestation contre le morcellement de ce dernier pays. Nous ne sommes plus dans la situation précaire où nous avait placés la révolution récente: nos forces sont immenses, organisées, redoutées plus qu'on ne l'imagine, et les représentants loyaux de la France doivent sentir quelque honte à voir à quel degré d'abaissement et de nullité notre politique extérieure nous fait descendre.

« La Revue des Deux Mondes qu'on regarde comme l'organe d'une partie des ministres, dit que le discours du roi prouvera que la politique extérieure du cabinet n'est pas changée. Quant à l'intérieur il est décidé à proposer la conversion dès après la solution de l'affaire belge. Il promet aussi la réduction des fonds secrets, un subsidé aux sociétés des chemins de fer, des lois sur les sucres, etc. — Des troubles graves ont éclaté à Rheims. De tous côtés, nous apprenons que des missionnaires parcourent les villes des provinces, et cherchent à faire des prosélytes. Deux jésuites de Fribourg se sont rendus dans le département du Bas-Rhin, où ils prêchent une partie du jour et même de la nuit, sans être inquiétés par les autorités. A Rheims, un missionnaire est venu également, depuis quelque temps, prêcher dans l'église St-Jacques. Le samedi 8 décembre, il a prononcé la phrase suivante, qui a été suivie de quelques coups de sifflet. Bientôt après, a dit le missionnaire, un jeune conquérant qui avait enchaîné à son char la victoire, dont la volonté de fer commandait en maître au continent de l'Europe, dont le regard d'aigle faisait trembler sur leurs trônes les rois et les empereurs, ses vassaux, ses alliés et ses victimes, voulut, lui aussi, renverser la puissance pontificale; il l'exila loin de sept collines; il la chargea de fers, appuyé sur la garde de sa victorieuse épée, il se promettait une victoire facile, mais la Providence veillait sur le faible contre le fort. L'étoile de Napoléon pâlit. Pie VII remonta sur le trône pontifical où il rendit son dernier soupir. Ses cendres vénérées reposent à St.-Pierre de Rome. Et, vous le savez, le grand guerrier, notre gloire, fut jeté à 2000 lieues sur un rocher de l'Atlantique, où ses cendres sont encore sans gloire et sans honneur. Ces derniers mots sans doute ont paru mal sonnans à l'o-

Feuilleton.

CHASSE AUX NEGRES.

Dans la question de l'abolition de l'esclavage et de la grande restauration des principes humains, on ne peut dire qu'il y ait eu indifférence ou froideur; rien au contraire, ne distingue mieux et ne relève autant notre époque que ce concours unanime qui s'est produit de lui-même au milieu des quarante années les plus remuées d'événements. Eh bien cependant, lorsque vous abordez aujourd'hui sur ce point la charité chrétienne, la pitié, l'humanité, rappelez-vous bien qu'il ne faut pas sortir d'un certain cercle de cruautés et d'atrocités qui sont devenues comme le cortège, l'attribut de la cause des nègres. Il faut parler vaissseau négrier, transporter votre auditoire à fond de cale ou promener sa vue dans les colonies sur les esclaves qui cultivent la canne à sucre; alors vous êtes sûr de l'effet que vous allez produire, et il serait facile après chaque paragraphe d'indiquer à l'avance l'impression qu'il fera. Si au contraire à propos des nègres vous parlez patrie, si à propos de l'esclavage vous faites le tableau d'une société noire organisée, qu'on dissout, vous risquez de compromettre votre succès; car vous déroutez la pitié, vous attaquez à l'improviste, la philanthropie, et cette excellente personne, inquiétée dans la marche quotidienne de sa compassion, ne vous comprend plus ou refuse de vous écouter.

lité d'officier instructeur; il accepta la mission d'organiser à l'européenne les troupes de tout le pays qui s'étend au sud du Dongola, entre la mer Rouge et le désert, au beau milieu des sables de l'Afrique. Il partit du Caire et remonta le Nil jusqu'au Sennar; puis il s'enfonça dans le Cordofan, et on lui donna pour résidence Obeid (c'est la capitale du pays.) Arrivé là, le chef de la province lui montra sa troupe, sept cents fellahs d'Egypte commandés par des officiers turcs. Habitué à ne recueillir devant rien, et bien qu'il comprit que le stimulant moral devait être un peu émoussé chez des gens aussi éloignés de leurs foyers, il se mit cependant à la besogne, et, moitié bons raisonnemens, moitié bons coups de courbache, il en fit des soldats.

Il comprit alors ce qu'il était venu faire dans ce pays et à quelle fin la civilisation européenne l'envoyait au centre de l'Afrique pour enseigner à des soldats l'école de peloton des sables, et la charge en douze temps de nos fantassins; il en eut une grande honte et il sourit de pitié en songeant aux pages de nos écrivains et aux phrases de nos beaux parleurs. La civilisation en Egypte? mais montrez-moi donc, pensait-il, quelque chose de plus atrocement barbare que le rôle que vous lui faites jouer et à moi avec elle.

(1) On appelle ainsi en Orient la manière élégante de caracoler. (2) Nom de la chasse aux esclaves.

de quelques ouvriers qui étaient entrés à l'église après leur journée, et ils sifflèrent le missionnaire. Des agents de police sont restés en station dans l'église pendant les jours suivants afin d'empêcher des désordres.

Mais la tranquillité n'a pas été troublée les deux jours suivants.

Mercredi soir, le prédicateur a été deux fois interrompu par les huées et les sifflets; après le sermon, il était depuis quelque temps rentré chez M. le curé de St.-Jacques, lorsqu'une foule nombreuse se porta devant la maison de celui-ci, en faisant entendre des cris et des menaces contre le missionnaire. Des projectiles furent lancés contre les volets et le désordre et la destruction de la maison commencèrent. C'est alors qu'eut lieu la dévastation à laquelle la troupe a eu beaucoup de peine à mettre fin.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 8 décembre :
On croyait finie cette crise qui avait commencé le 18 novembre dernier, jour où le ministère Frias aurait donné sa démission en masse; elle recommence.

Hier il a été donné lecture à la chambre des députés de plusieurs ordonnances royales, nommant à divers départements MM. Silvela, Gonzalez et Chacon, et ce matin la *Gazette* d'annonce officiellement que la nomination de M. Pizarro au ministère des finances, en sorte que le ministère qui paraissait être organisé, ne se compose plus que de M. le duc de Frias, qui se conserve la présidence et le ministère des affaires étrangères ad intérim du général Alaix et de M. Pizarro. MM. de Valgornera, de La Vegale Pouzoa conserveront, ad intérim, leurs portefeuilles.

On assure que le courrier qui est parti aujourd'hui pour la France emportera la nomination officielle du marquis de Miraflores à la présidence du conseil. L'acceptation de ce diplomate semble être douteux.

La reine a reçu hier et aujourd'hui les députations des deux chambres conduites par les présidents respectifs de ces deux députations. M. Moscoia d'Utanira pour le sénat et Martinez de la Rosa pour les députés.

Le gouvernement est autorisé à examiner la conduite des deux généraux Cordova et Narvaez. Il doit être nommé une commission pour décider si le comte de Cléonard pourra poursuivre le député Alvarez.

On connaît enfin l'organisation du nouveau cabinet. Le choix du président du conseil, ministre des affaires étrangères n'est cependant pas encore publié, mais on désigne généralement comme devant occuper ces hautes fonctions, le marquis de Miraflores.

M. Pita Pizarro a le portefeuille des finances; on dit qu'il gèrera *ad intérim* celui des affaires étrangères. A l'intérieur est nommé M. Silvela; à la guerre, le général Alaix; à la justice, don Antonio Gonzales dont on doute de l'acceptation; à la marine, M. Chacon, amiral de la marine royale et dont, jusqu'à son arrivée, le portefeuille sera confié au ministre de la guerre.

Dans la séance de la chambre des députés du 7, il a été donné communication d'une dépêche du comte de Clonard, annonçant l'arrestation du député de François de Paul Alvarez; comme membre de la junte révolutionnaire, le ministre de la guerre a donné lecture d'un bulletin du général Espartero, portant que le maréchal-de-camp don Diego-Léon à la tête de quatre escadrons, a battu huit escadrons factieux, qu'il leur a tué 120 hommes, leur a blessé beaucoup de monde et les a empêchés d'exécuter leur plan, qui consistait à passer l'Ebre. Ce bulletin est daté de Logrono du 4.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 14 décembre :
Aujourd'hui le prince d'Orange a passé en revue la division de grenadiers. Les soldats étaient en tenue de marche.

Depuis ce temps, le pays a été occupé militairement par le pacha; la chasse aux nègres, faite dans l'origine pour recruter l'armée, fut continuée comme revenu fixe lorsque le pacha eut reconnu l'impossibilité d'employer les nègres dans ses régiments. On les dirigea alors directement au marché des esclaves, dans toutes les villes de l'empire ottoman, pour être vendus pour le compte du vice-roi.

Dans le Cordofan, c'est d'Obéid, la capitale, que la chasse a son point de départ. Les troupes se dirigent au sud, vers les montagnes habitées par les nègres nubas. Ces montagnes forment au milieu de la plaine un groupe très-étendu de collines isolées et peut-être volcaniques, habitées chacune par une population qui forme une tribu forte de mille à trois mille âmes. Ces nègres nubas, race typique de la partie la plus régulière, au milieu de villages construits dans la partie la plus escarpée de la montagne, avec une enceinte fortifiée en branches épineuses. Ils exercent une industrie assez bornée, qui consiste toutfois à recueillir du grain pour leur nourriture, du miel, des plumes d'autruches, des dents d'éléphants, à élever des bestiaux et à en tirer du beurre et des peaux qu'ils savent tanner adroitement. Ce qu'ils ne consomment pas leur procure, au moyen d'échanges, des toiles, des verroteries, du café, du tabac, etc. Les habitants du pays forment de petites caravanes et font le commerce d'échange entre eux et les commerçants de l'Egypte. Comme institutions civiles et religieuses, ils ont un roi et une famille royale héréditaire, un grand-prêtre et ses desservans et un à-peu près d'ordre et de moralité découlant de maximes traditionnelles respectées. — La gaieté de leur caractère est entretenue par leur peu de besoins et la facilité que la fertilité du sol et de leurs troupeaux leur donne pour les satisfaire; aussi songe-t-on une fois la récolte faite, bien plus à danser et à se parer qu'à tout autre souci. Il y a donc chez eux sentiment d'ordre par des institutions régulières, sentiment moral par la religion et par le mariage qui n'admet qu'une femme, caractère dispos et heureux par le bien-être; aussi, parmi les esclaves, ces nègres nubas ont la meilleure réputation et le plus de prix. On vante leur intelligence, leur activité, leur courage, leur fidélité; seulement ils ont un défaut grave, incorrigible: ils regrettent leur pays, ne peuvent se distraire de ce souvenir et meurent souvent en apparence de santé, ce qui fausse, comme on le pense bien, les calculs du propriétaire. On n'est jamais parfait.

C'est donc au milieu de ce pays, complice lui-même de ce crime, que vivait M... faisant exercer la troupe, pendant les pluies, pour la plus grande régularité de cette chasse en temps de sécheresse. Il voulait en avoir le cœur net; il voulait voir par ses yeux comment on se jouait de la nature et comment les progrès de la plus haute civilisation étaient ainsi mis au service de la plus infâme barbarie.

A quelque temps de là, il partit avec la première gaswah, en amateur, un fusil sur le dos pour se défendre, mais sans autorité, sans mission.

A un aussi noble passe-temps que la chasse aux hommes, l'équipage, on le conçoit, ne saurait être trop brillant: il se compose en premier lieu de quatre cents Egyptiens et de leurs officiers turcs, tous armés à la française, portant l'uniforme des troupes du vice-roi, faisant l'exercice

— On écrit de La Haye, 15 décembre :

Les délibérations sur le budget pour 1859 se sont ouvertes hier à la 2e. chambre des états-généraux.

M. Van Rappard termine par faire quelques observations sur les articles couverts par le trésor des possessions d'outre-mer et il souhaite de voir lever ces difficultés afin d'être mis en état de soutenir vigoureusement le gouvernement contre la Belgique chose que dans les circonstances actuelles il souhaite avec enthousiasme.

M. Luzac se prononce contre le principe qui perce dans les réponses du gouvernement que les spécifications des dépenses de l'état communiquées à la chambre ne devraient être considérées que comme des renseignements et que le gouvernement ne serait pas obligé de s'en tenir à cette répartition. Dans le cours de son discours, l'orateur donne à entendre que le secret imposé à la chambre l'empêche de parler des affaires du dehors. Il votera contre le budget.

MM. Baeker, Binkes, Boddart, Van Alphen et Van Dam van Isselt critiquent plusieurs bases des contributions et plusieurs dépenses. Ils voudraient plus d'éclaircissements.

M. Van de Poll: Il existe toujours une tendance à majorer les dépenses et le gouvernement ne répond pas assez, quant à cet objet, au juste désir des états-généraux. Cependant, dans l'état actuel des choses et après les améliorations faites sur l'observation des sections dans le budget des dépenses, il ne votera pas contre le budget.

M. Luyben ne saurait partager l'opinion de ses collègues qui votent en faveur des lois actuelles, à cause de l'urgence des circonstances; il y trouve trop de déféctuosité. Cependant, il est prêt à seconder autant que possible le gouvernement dans les circonstances présentes, et il espère le prouver lors des délibérations sur les dépenses extraordinaires.

M. Verwey Mejan déclare ne pouvoir admettre, en principes les bases des lois en discussion. Pour le moment il s'en rapporte aux communications du ministre des affaires étrangères. Il regarde ces lois, et notamment le projet des dépenses, comme une loi de politique dont le rejet pourrait exercer une influence fatale sur les destinées futures de la patrie. Il déclare que c'est seulement par ce motif et sans aucune conséquence pour l'avenir qu'il pourra voter en faveur de cette loi, se réservant son vote sur les projets.

On procède au vote: La loi du budget des dépenses pour 1859 est adoptée à la majorité de 41 voix contre 15.

La loi des voies et moyens pour couvrir les dépenses du budget pour 1859 est adoptée par 40 voix contre 14.

La loi concernant le rachat et le remboursement de la dette pour 1859 est adoptée à l'unanimité.

Le *Handelsblad* se loue du résultat de ce vote. Quoique les critiques contre le budget soient très-fondées, il approuve la majorité qui les envisage plutôt sous le point de vue de la politique extérieure que sous celui de l'économie intérieure, et la minorité qui aura sans doute jugé, d'après les communications faites en comité secret, que les circonstances ne sont pas assez graves pour passer sur des lois vicieuses.

— Le *Journal de La Haye* publie les lignes suivantes extraites d'un post-scriptum du *Handelsblad*:

Nous recevons à l'instant de La Haye l'avis qu'on vient d'y recevoir de Londres les projets des traités à conclure, traités qu'on a tout espoir de voir produire le résultat désiré. Le cabinet anglais s'est joint tout à fait au système des trois puissances, laissant à la France la faculté d'en agir comme elle le trouvera convenable.

— On lit de plus dans la correspondance de La Haye de l'*Avondbode*:

Comme les cinq cours ne pouvaient tomber d'accord, des négociations officieuses ont eu lieu entre les représentants des cours du nord et celui de l'Angleterre. La France liée d'intérêt à la Belgique, par des motifs connus, n'a pu adhérer au désir des autres puissances qui voulaient maintenir les 24 articles quant au territoire.

L'assurance donnée par la France d'adhérer aux résolu-

d'après les règles de nos ordonnances militaires, et marchant au son du tambour et de nos marches du temps de l'Empire. A côté d'eux et sur les ailes, cent hommes de cavalerie légère prise parmi les Bédouins; sur les derrières, une douzaine des chefs de village environnant la capitale, accompagnés chacun d'une vingtaine de leurs paysans et escortant les convois de vivres portés sur leurs chameaux; au centre, le général commandant; près de lui, ses aides-de-camp, un délégué du fisc pour le plus exact contrôle de l'emploi des deniers publics; enfin un médecin et deux chirurgiens européens pour soigner les blessés. On le voit, rien n'est oublié de ce que réclame la stratégie, l'humanité et l'économie administrative; c'est qu'en effet ce n'est pas un crime qui se commet ici, crime dont on rougit, ce n'est point une contrebande furtive et cachée, qui s'échappe à la police; non, c'est une action gouvernementale, un revenu établi qui a son administration réglée par ordonnance ministérielle, et qui est perçu sous la responsabilité des autorités locales, placées dans cette intention, et par la force des troupes régulières envoyées dans ce but.

Tout ce monde marche en aussi bon ordre qu'un régiment fait ses étapes en France; on part d'ensemble et l'on s'arrête comme un seul homme au bivouac du soir. Des noirs du pays servent de conducteurs: car le blanc a profité de tout et au premier rang de la trahison. Ces noirs sont des pasteurs et traîquent de bestiaux et de peaux de bêtes. Comme ils circulent librement dans le pays, à l'abri de leur rôle pacifique; qu'ils vont à la ville et en reviennent sans exciter de soupçon, rien ne leur est plus facile que d'espionner le pays et de trahir ses pauvres habitants. Ils savent donc se rendre compte de la population de chaque montagne, du nombre des hommes armés et de l'âge approximatif des individus; cela fait, ils apportent à la capitale leur dénonciation, et, moyennant un salaire du pacha, il s'engageait à conduire la troupe et à servir d'otages pour la vérité de leurs assertions. Ces lâches limiers évitent ainsi aux chasseurs la peine de juger le nègre et d'aller à la piste de son pied et de ses allures: la quête est faite quand on part.

On est en marche, les conducteurs sont en tête et, pendant les premières étapes, on chemine le jour. Des deux côtés de la route que l'on suit, s'élèvent quelques montagnes, les unes désertes parce qu'elles ont été dévastées, les autres déjà à moitié repeuplées, remises que le chasseur ménage jusqu'à ce que ses élèves soient assez forts; les autres enfin trop bien défendues pour qu'on s'y hasarde. Ces populations sont aux aguets et dans les angoisses: celles-ci préparées à la fuite, celles-là à la défense, toutes à la malédiction qui semble jetée sur leur race.

A deux heures de distance de la montagne qu'on est décidé à attaquer, on reste au bivouac jusqu'à la nuit, et alors on marche dans l'obscurité pour s'arrêter de nouveau lorsque le soleil vient éclairer le pays; il semblerait que l'action qui se prépare ne peut se commettre en plein jour.

La veille de l'attaque, il y a inspection d'armes, revue et distribution de munitions; tout se passe dans les règles de la meilleure discipline. Le

tions des autres puissances n'est qu'une assertion individuelle. S'il existe en réalité un projet de traité final, comme je le crois, et si notre roi y adhère, à quoi je m'attends aussi, il faudra encore attendre l'adhésion de Léopold, et pour le cas où ce dernier prince n'adhérerait pas, il faudra voir quelle sera la conduite de la France, relativement à ce projet. Il me paraît que c'est l'opinion de la chambre des députés qui décidera.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 16 décembre.

Hier est arrivé, venant de Gand, le 5^e régiment d'infanterie de ligne, ainsi que l'état-major. Ce régiment est fort de 2400 hommes. Ils sont logés en ville. Il fait partie de la 3^e division qui se rend dans le Luxembourg. Environ 1500 miliciens de 1857 sont arrivés également au gouvernement provincial à Bruxelles pour leur destination.

— Il est arrivé aujourd'hui beaucoup de miliciens de la levée de 1857. Ils doivent partir demain pour rejoindre leurs corps respectifs.

— Par arrêté royal du 29 novembre 1858, S. A. R. le duc d'Areberg a été nommé grand-cordon de l'ordre de Léopold.

— Par arrêté royal en date du 13 décembre 1858, S. Em. le cardinal-archevêque de Malines a été nommé commandeur de l'ordre de Léopold.

Depuis quelques jours il était question d'envoyer à Paris deux membres de la représentation nationale pour défendre les intérêts de la Belgique dans les conférences particulières de la Chambre des Députés et auprès de la commission qui sera chargée de préparer le projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. Les membres désignés sont MM. le comte d'Ansembourg, membre du sénat pour la province du Limbourg, et Metz, membre de la chambre des représentants pour la province du Luxembourg.

On assure que M. le comte F. de Mérode, toujours plein de zèle, voulait accompagner MM. d'Ansembourg et Metz à Paris, mais le roi s'y est opposé; M. le comte de Mérode, ministre d'état ne peut représenter que le cabinet qui est déjà représenté par M. le comte Lehon.

MM. d'Ansembourg et Metz, qui ont été reçus vendredi en audience particulière par le roi, partent ce soir ou demain matin.

Ces messieurs, dit l'*Indépendant*, sont porteurs d'un mandat de leurs collègues du Limbourg et du Luxembourg, dont voici les termes:

Les soussignés, membres du Sénat et de la Chambre des Représentants pour les provinces de Limbourg et de Luxembourg,

Invitent leurs collègues, MM. le comte d'Ansembourg sénateur, et Charles Metz, membre de la Chambre des Représentants, à se rendre à Paris auprès des membres du gouvernement et des Chambres, à l'effet de protester contre tout projet de déchéance du territoire de ces provinces et de déclarer qu'à tout prix le Luxembourg et le Limbourg veulent rester Belges.

Bruxelles, le 14 décembre.

Signés: Comte de Quarré, chevalier de Bousies, Berger, Zoude, d'Hoffschmidt, de Puydt, van Muysen, Pollenus, de Renesse, Simons, Cornely, Raymaekers, de Longrée, Beerenbroek, Schyven.

MM. d'Ansembourg et Metz doivent distribuer aux membres des deux Chambres, 1^o une carte dont le titre suivant indique suffisamment l'objet: Carte des provinces belgiques, ci-devant départemens français de la Lys, de l'Escaut, des Deux-Nethes, de la Meuse inférieure, de Jemmapes, de la Dyle, de l'Ourthe, de Sambre et des Forêts, donnés à la Hollande, comme accroissement de territoire, par les traités de Paris du 30 mai 1814 et 20 novembre 1815, constitués ensuite sous le nom de Provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, grand-duché de Luxembourg compris, affran-

général transmet ses ordres par ses aides-de-camp; l'administrateur donne ses instructions de détail; à la nuit tombante, on se met en mouvement dans le plus grand silence, les hommes se taisent, les tambours sont muets et la troupe marche.

La distance est si bien combinée qu'on arrive au but avant le jour et sans risquer de prendre le change. La cavalerie, qui précède au galop, tourne la montagne, et, par un mouvement habilement combiné, est déjà formée en demi-cercle d'un côté, lorsque l'infanterie, en se développant, le ferme de l'autre; le bois alors est complètement fermé, le cerf est détourné, et bien d'être pris. La pauvre gente noire dort dans une si profonde sécurité qu'il est rare qu'elle se réveille; plus rare encore qu'avertie d'avance elle se soit mise en sûreté; cependant il y a eu des exemples qu'un nègre échappé du nombre des esclaves s'est enfui pour avertir ses frères; la troupe alors cernait la montagne, mais le gibier avait délogé, toute la population s'était jetée dans les bois d'alentour, bois de ronces et de plantes épineuses, où l'on peut bien se jeter nu, mais dans lesquels une troupe bien tenue ne va pas risquer ses habits. Le plus fréquemment la population encore endormie est cernée totalement, et l'on a le temps avant le jour de disposer l'attaque.

Le général est placé sur un mouvement de terrain élevé, on lui a établi des tentes habilement distribuées pour satisfaire à tous les services; en avant un canon est placé avec ses affûts et ses artilleurs, mèche allumée, attendant le signal. Le soleil d'Orient tout radieux dore déjà le sommet de la montagne et commence à éclairer ce tableau guerrier, quand une détonation avertit en même temps les blancs que leur rôle de ravisseurs commence, et les nègres qu'il s'agit de leur liberté. Jamais canon n'avait fait retentir ces parages, jamais obus n'avait éclaté au milieu de ces rochers. Aussi quel mouvement dans cette population ainsi surprise, quel étonnement, quelle stupeur! De tous côtés, on les voit qui avancent la tête au-dessus des rochers, qui grimpent aux arbres, s'élançant de branches en branches, font briller le blanc de leurs yeux et de leurs dents, puis disparaissent pour reparaître plus loin. Les femmes emportent leurs enfans sur leur bras et sur leur dos; elles traînent après elles les vieillards aveugles ou impotens; c'est un murmure sourd, une agitation inquiète; à distance, c'est comme une fourmilière dans laquelle on a mis le pied.

L'attaque commence; il s'agit de s'emparer de toute une population, hommes, femmes et enfans, et d'en tuer le moins possible; car au Caire, le pacha est humain, il ne les veut que vivans. On détache quatre pelotons à la fois; ils marchent à l'assaut de la montagne, et toute la ligne soutient leur mouvement du bruit de ses coups de fusils à poudre et de ses canons tirés sans boulets; il s'agit d'augmenter l'effroi et de déconcerter la défense de ce timide troupeau; c'est à qui abiera plus fort dans ce vacarme pour battre le nègre. Les soldats s'avancent toujours la baïonnette en avant, à travers les rochers et les buissons. Tout fuit, car tout a peur; mais ces fuyards reprennent bientôt courage. Savez-vous pourquoi? C'est que les munitiers approchent de l'autre où le lion a caché ses petits.

(La suite à un n^o prochain.)

chis depuis 1850 et formant le royaume de Belgique; 2° une note sur la question luxembourgeoise.

Le sénat s'est réuni aujourd'hui à 2 heures. Il a entendu successivement les rapports sur les projets de loi suivants: 1° crédit supplémentaire au budget des affaires étrangères; 2° budget de la marine; 3° création d'une nouvelle classe de l'Ordre Léopold; 4° crédit supplémentaire au budget de la guerre pour 1858.

La discussion sur l'ensemble de ces quatre projets de loi a été ouverte et fermée sans qu'aucun orateur ait pris la parole.

M. le comte de Baillet a présenté le rapport de la commission sur la loi du timbre. Autant qu'une lecture rapide a pu nous permettre de la saisir, la commission a reconnu que les nouvelles dispositions contiennent de grandes améliorations à la législation existante. Cependant elle demande quelques explications à M. le ministre des finances, sur les résultats de la solidarité qu'exige la loi pour les amendes en cas de contravention. Quant au timbre des journaux la commission reconnaît que le droit proportionnel est préférable au droit uniforme, et que la réduction accordée est suffisante; cependant elle appelle l'attention du ministre sur la discordance qui va exister entre les dispositions de la nouvelle loi, et celle de la loi postale, puisqu'aux termes de cette dernière un journal qui pourrait, au timbre de 4 centimes, prendre la dimension de 32 décimètres carrés, serait obligé alors de payer un droit de poste double de celui qui l'a payé maintenant. Néanmoins ne voulant pas retarder l'exécution de la loi, la commission ne propose aucun amendement, et conclut à l'adoption pure et simple du projet. La discussion en a été fixée à lundi.

Le sénat a ensuite nommé deux commissions. La première, chargée d'examiner le budget de la justice, se compose de MM. Van Muyssen, Dumon-Dumortier, comte de Renesse, baron de Stassart et baron de Snoye.

La seconde, chargée d'examiner le budget des affaires étrangères, et la loi sur le contingent de l'armée, se compose de MM. Biolley, Malou, Vanderheyden-Hauzeur, de Rouillé et comte d'Andelot.

Le sénat a renvoyé la séance à lundi à 1 heure.

LIÈGE, LE 17 DÉCEMBRE.

Hier, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi, un Te Deum a été célébré à St. Paul. Cette cérémonie avait réuni un grand nombre de citoyens, indépendamment des autorités civiles et militaires.

Hier, notre salle de spectacle était comble, la Brabançonne a été demandée à plusieurs reprises, et elle a été chantée par M. Haquin; le public a fait chorus, et des applaudissements prolongés ont accueilli chaque couplet.

On nous écrit de Hasselt, le 14 décembre: «Depuis que l'on a appris par la voie des journaux que la conférence avait pris une décision définitive dans la question hollandaise, et que le cabinet des Tuileries nous avait abandonnés dans la question des territoires, il n'y a eu ici au gouvernement une activité incroyable. D'un autre côté, les mouvements que l'armée va opérer font présumer que l'on ne cédera pas sans combat la province de Limbourg et du Luxembourg.

Comme on l'a dit, la brigade d'avant-garde, commandée par M. le général Magnan, commencera à opérer ses mouvements le 19. Le 3° régiment de chasseurs à pied qui fait partie de cette brigade sera cantonné comme suit: L'état-major et le 2° bataillon actuellement en garnison à Liège, a reçu l'ordre de se rendre à Hasselt le 23 où il rejoindra le 1er bataillon pour y rester provisoirement. Le 3° bataillon du même corps, dont le demi-bataillon de gauche est aussi à Liège et le demi de droite à Dinant et Mariembourg, se rendra le 22 à Diest pour y tenir garnison. Les 1er et 2° régiments de ligne viennent de recevoir l'ordre de partir le 19 pour le camp de Beverloo. La brigade d'avant-garde, prendra sa position à la frontière en partant de Tirlemont, Diest, St-Trond, Hasselt et Tongres. (Observateur.)

Jusqu'ici les journaux allemands n'ont accueilli que des bruits vagues sur l'occupation du Limbourg et du Luxembourg par les troupes fédérales.

Il est bon de faire observer, dit un journal belge, relativement à ces bruits, que la loi militaire de la confédération accorde quinze jours de temps à ses corps d'armée pour se préparer au départ et que jusqu'ici on ne fait aucun préparatif semblable dans les pays de la 16° et de la 8° division que ces bruits ont désigné comme devant composer l'armée d'occupation.

Les contingents sont ceux de Danemark pour le Holstein, de Brunswick, de Mecklenbourg, d'Oldenbourg et des villes libres, excepté Francfort. Ces contingents donnent ensemble un effectif de 15,000 hommes. Le Hanovre contribue pour 15054 hommes au 10° corps, mais on remplacera à ce qu'il paraît, ce contingent par celui de la Saxe royale (12,000 hommes) qui appartient au 9° corps.

Ces troupes seraient, d'après les mêmes bruits, transportées par mer sur des vaisseaux danois et anglais en Hollande vers la frontière belge. Ils occuperaient les territoires du Limbourg. La 8° division se composant des contingents de Wurtemberg, Bade et la Hesse grand-ducale, s'élève à 30,140 hommes. Il prendrait possession du territoire luxembourgeois.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Par arrêtés royaux du 14 de ce mois, sont nommés chevaliers de l'Ordre Léopold: MM. Dom-Nic-Jos. Straut, bourgmestre de la ville de Mons et président du conseil provincial du Hainaut, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions; G. Nagelmackers, ancien membre du congrès national, président du conseil provincial de Liège, pour les services qu'il a rendus au pays; Baron Th. Tahon de la Motte, ancien bourgmestre de la ville de Mons et ancien membre du conseil provincial du Hainaut, pour les services qu'il a rendus pendant sa longue carrière administrative; Louis Jos.-Evarard Montigny, greffier du conseil provincial de la Flan-

dre orientale, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions;

Othon-Chrétien Van Canbergh, greffier du conseil provincial du Limbourg, pour les services qu'il a rendus au pays et le dévouement et le zèle dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions;

Arnould, administrateur-inspecteur de l'université de Liège, pour les services qu'il a rendus dans les fonctions de secrétaire inspecteur de l'université de Louvain et d'administrateur-inspecteur de l'université de Liège;

J.-J. Haus, professeur ordinaire à la faculté de droit et ancien recteur de l'université de Gand;

J.-F. Klyskens, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand;

Timmermans, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand;

A. de Rote, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand;

E. Dupont, professeur ordinaire à la faculté de droit et ancien recteur de l'université de Liège;

J.-A. Leroy, professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liège;

F. Lemaire, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège;

Ph. Lesbroussart, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège. Pour les services qu'ils ont rendus dans la carrière de l'enseignement;

P.-F. X. De Ran, membre de la commission royale d'histoire et de l'Académie royale des sciences et belles-lettres;

P.-L. Gachard, archiviste et membre de la commission royale d'histoire;

Willems, membre de la commission royale et de l'Académie royale des sciences et belles-lettres, pour les services qu'ils ont rendus comme membres de la commission royale d'histoire et par leurs publications;

G. Wesmael, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, pour les services qu'il a rendus aux sciences;

Vent, pasteur de l'Eglise évangélique française-allemande de Bruxelles, pour les services qu'il a rendus dans l'exercice de ses fonctions et les preuves de dévouement qu'il a données;

L'abbé Carton, directeur de l'Institut des sourds-muets et aveugles à Bruges, pour le zèle et le dévouement avec lesquels il se consacre à l'enseignement des sourds-muets et des aveugles.

Ad. F. Servais, pour le talent distingué dont il fait preuve dans l'art de la musique.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 15 décembre 1858. — Absents: MM. Chefneux, Dehase, Neujean, Koeler.

Analyse des communications:

1° Dépêche de M. le ministre de l'intérieur relative au plan de redressement de la rue Jonckeu.

2° La commission du mont-de-piété demande de pouvoir disposer, sur le crédit des dépenses imprévues, d'une somme nécessaire pour la confection d'une grande armoire.

3° Question soumise par la même commission relativement aux intérêts des cautionnements en numéraire fournis par des commissionnaires-jurés.

4° MM. Piret et Vigoureux demandent la place d'avoué de la ville, vacante par le décès de M. Dereux.

5° Dépêche de M. le ministre des travaux publics par laquelle il informe qu'il interviendra pour un tiers dans la dépense de l'élargissement de la rue sous la Tour.

6° Délibération de la fabrique St-Martin, tendante à être autorisée à ester en justice contre le Sr. Pierre Hersé.

7° Observation de la députation sur la délibération du conseil relative au terrain du sieur Gout à incorporer à la voirie, rue de la Casquette.

8° Budgets de la garde civique pour l'exercice de 1859.

9° M. l'avocat Dereux demande qu'il soit pourvu incessamment au remplacement de feu son père avoué de la ville en son vivant.

10° La dame veuve Nagant, née Keppenne, réclame contre l'adoption du plan de rectification de la rue Haute Sauvenière.

11° M. l'administrateur de l'université fait hommage au conseil du recueil des documents relatifs à l'organisation de l'Ecole des mines et des arts et manufactures.

12° M. Chefneux-Demet fait part qu'il a cessé ses fonctions d'avoué de la cour d'appel; il exerce en cette qualité pour la ville.

13° Arrêté royal approuvant la délibération du conseil relative à l'acquisition du terrain pour le jardin botanique.

14° Lettre de la députation par laquelle elle informe que l'élection du 19 novembre n'est entachée d'aucune irrégularité grave et qu'il n'est point intervenu de réclamation.

M. le bourgmestre donne lecture de la dépêche par laquelle M. le ministre de l'intérieur refuse d'approuver le plan de redressement de la rue Jonckeu, jusqu'à ce que le conseil communal se soit engagé à indemniser la fabrique de Ste-Véronique pour le cas où elle jugerait convenable d'agrandir son église.

MM. Lhoest, Nagelmackers (Edouard), et Mouton-Wéry prêtent le serment voulu par la loi communale.

Le nom de chacun de trois membres est déposé dans une urne pour connaître celui qui remplacera M. Jamme faisant partie de la 1re série appelée à sortir du conseil en 1840.

M. le bourgmestre tire de l'urne le nom de M. Edouard Nagelmackers. Le renouvellement des commissions du conseil aura lieu à huis-clos.

M. Dethier présente, au nom de la commission du contentieux, plusieurs rapports dont les conclusions sont adoptées.

1° La dépense de l'équipement des tambours de la garde civique sera considérée comme une dépense incombant à la ville, attendu que, d'après l'esprit général de la loi sur la garde civique, toutes les dépenses de cette institution ont un caractère communal.

2° La demande de MM. Rémont et Berniolin tendante à obtenir le paiement d'honoraires (105 fr.) résultant de vacations à l'Eglise St-Christophe qui a réclamé un subside pour grosses réparations, est accueillie à l'unanimité; la commune supportera la dépense, sauf à réclamer contre qui de droit (la fabrique ou la province) s'il y a lieu.

Le conseil laisse au collège le soin d'interpréter le tarif des taxes municipales, en ce qui concerne les meubles et bois ouvrés, et par exemple de décider si les boîtes de Spa doivent être imposées. Quant aux pianos, il se présente la question de savoir si le bois qui fait partie de cet instrument est imposable, en d'autres termes le piano est-il un meuble.

M. le ministre de la guerre ayant mis à l'autorisation de clôturer d'un mur et d'une grille le cimetière de Robermont qui se trouve dans le rayon de la forteresse de la Chartreuse, la condition de les détruire, en cas de nécessité, sans aucune indemnité, la commission du contentieux, à laquelle cette affaire avait été renvoyée fait son rapport par l'organe de M. Capitaine.

Elle prétend que la loi de 1791 et l'arrêté de 1815, invoqués par le ministre de la guerre, ne sont pas applicables à la Chartreuse, fort qui n'a été construit qu'en 1816 sans autorisation législative.

Elle appuie son opinion sur ce que les dispositions législatives concernant la matière ne s'appliquent qu'aux forteresses nominativement indiquées au tableau annexé à la loi de 1791, et sur ce que nulle construction nouvelle de place de guerre ou de poste militaire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

Elle conclut à ce que le conseil délègue au collège le soin de faire clôturer le cimetière comme il le jugera convenable, sans s'arrêter aux conditions que veut imposer le ministre de la guerre.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Wasseige présente, au nom de la commission d'instruction publique, un rapport sur l'acquisition du local de St-Abraham pour l'Académie des Beaux-Arts.

Après avoir examiné si cette institution pourrait être placée soit aux Drapiers, soit au Palais, soit au local des Clarisses destiné principalement à un nouveau collège, la commission a reconnu que le local de St-Abraham est le seul convenable, qu'il peut réunir toutes les classes et même celle de l'école industrielle, ce qui permettrait de louer ou de vendre la Halle des Drapiers. Voici les calculs présentés tant pour l'acquisition que pour la dépense actuelle:

Rente sur 140,000 fr. prix de ce local 5,600

Droits d'enregistrement, 8,400

Mise en état de ces bâtiments 5,647

Réparation annuelle 500

Dépense actuelle. 153,147

Loyer du local de St-Abraham 1,152 55

Vert bonnet à partir de 1859 400

École d'artillerie 422 28

1,974 05

Il faut ajouter le prix du loyer des caves de St-Abraham dont jouirait la ville devenue propriétaire (550 87). Mais dans la dépense pour l'acquisition, il y a deux allocations qui ne se renouveleront pas et qui figureront à la dépense extraordinaire du budget de 1859.

Droits d'enregistrement, 8400

Frais d'appropriation, 5647

Il reste donc une allocation annuelle de rente, 5600

Réparations annuelles, 500

6100

M. Tilman a appuyé la proposition en faisant ressortir les avantages pour la ville de cette acquisition.

La commission d'instruction publique sera saisie des questions de savoir 1° si le local de St-Abraham pourra réunir l'école industrielle à l'Académie des Beaux-Arts; 2° si les élèves des familles aisées paieront les minervales.

On met à l'arrangement à conclure avec les hospices la condition qu'ils cèdent pour le prix de 140,000, indépendamment des bâtiments et du terrain, les hensions qui s'y trouvent.

La question de l'acquisition, mise aux voix, est décidée par 25 voix contre 2, celles de MM. Chefneux et Billy.

M. Piercot, au nom de la commission de police, fait connaître 1° que sur 43 réclamations des gardes civiques du premier ban contre l'obligation de se pourvoir à leurs frais de l'uniforme, 15 sont rejetées d'une manière absolue; 24 partiellement; 4 sont accueillies.

2° Que sur 79 réclamations du second ban, 6 sont rejetées d'une manière absolue; 57 sont rejetées partiellement; 16 sont accueillies.

Le même échevin, après avoir fait admettre un nouveau règlement pour la police des marchés, donne lecture d'un tarif du prix d'occupation des places d'étalages. Ce tarif est également adopté. Nous le ferons connaître à nos lecteurs. — Pour places d'étalage qui sont délimitées:

Fleurs, fruits et légumes, 05; grains, semences et légumes à planter, 05; pains, petits pains et pastiches, 05; œufs, 05; beurre et fromages, 10; volaille et gibier, 15; charcuterie, 10; poissons frais ou secs, 10; friperies, objets de quincailleries et autres objets non désignés, 05.

Pour les places d'étalage qui ne sont pas délimitées et du marché d'approvisionnement:

Par quantité de six mannes, fruits et légumes, 05; par chaque manne en sus, 01; pour l'exposition en vente de chaque veau, taureau, vache ou génisse, 10; idem pour chaque porc, brebis, chèvre ou agneau, 05; pour chaque cochon de lait, 01.

Cette perception sera mise en ferme à partir du 1er janvier 1859.

On autorise la commission du Mont-de-Piété à disposer d'une somme de 180 frs. sur le fonds des dépenses imprévues pour la construction d'une grande armoire nécessaire à l'un des bureaux.

Il est donné lecture de la demande du directeur du spectacle du 28 novembre dernier, tendante à obtenir un subside pour l'année théâtrale 1858 à 1859. M. Sansse constate à la fin du second mois d'abonnement un déficit de 12154 frs.

La requête est rejetée par tous les membres moins MM. Capitaine et Lhoest.

On autorise le collège à intenter une action judiciaire: 1° à la Société Charbonnière de Mavy qui se refuse de procéder au jaugeage des eaux de Coq-Pontaine. 2° à la Société de Beaujeu pour constater la quantité et la qualité des eaux des fontaines du Marché.

Dans la séance à huis-clos du conseil communal, on a nommé M. Destriveaux, professeur à l'université, membre de la commission du mont-de-piété, en remplacement de M. Schaezen, non acceptant.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Dans votre numéro d'hier, vous avez signalé divers travaux publics dont le conseil de régence aurait à s'occuper pour le prochain budget. Je remarque, messieurs, que dans votre nomenclature, vous avez omis la rue de la Cathédrale. Je ne pense pas, cependant, que vous révoquiez en doute l'extrême urgence qu'il y a de l'achever. Une pétition, couverte de nombreuses signatures, vient encore d'être adressée au conseil, pour obtenir justice à cet égard.

L'utilité de cette communication est trop évidente, pour que le conseil n'y fasse pas la plus sérieuse attention. La rue des Seurs-de-Haque est journellement encombrée de charrettes, d'omnibus, de voitures de toutes espèces, et il est impossible qu'il n'y arrive pas incessamment des accidents très-graves.

D'un autre côté, les gens à pied, pour communiquer d'un quartier à l'autre, sont obligés de passer par l'étroite et dégoûtante rue du Pont-Mousset.

En plaçant cette cause, je plaide non seulement celle de deux quartiers populeux qui manquent de communication, mais encore celle de toute la ville qui a intérêt à ce que la circulation des rues soit facile et surtout à l'abri du danger.

Agrez l'assurance de ma parfaite considération.

A. D.

Liège, le 15 décembre 1858.

Le collège des bourgmestre et échevins invite le nommé Henri-Adam Voelker à se présenter au bureau central de police pour une affaire qui le concerne.

Liège, le 11 décembre 1858.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Aujourd'hui lundi 17 décembre 1858, entrées de faveur généralement supprimées, la première représentation de Mlle. MARGUERITE, vaudeville en un acte.

LES IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudeville en deux actes.

MATHIAS L'INVALIDE, comédie-vaudeville en 2 actes.

ANNONCES.

DEPOTS D'EAU DE COLOGNE, 1° qualité (très-merveilleuse), distillée avec essence de roses, musquée, etc. La bouteille 1 fr., 6 en une fois pour 5 fr. 25 c. chez TIXHON, ph. à St-Severin, n° 575, et chez RUELLÉ, ph. près de la porte d'Amersœur, n° 585 bis.

HUITRES ANGLAISES, chez PERET, rue Ste-Ursule.

MAISON A LOUER pour le 25 décembre 1858, rue des Seurs Grises, n. 29. S'adresser à M. JENICOT, avocat même rue, n. 41. 1697

Les deux MAISONS de COMMERCE, sises à Liège, rue pied du Pont-des-Arches, n° 955 et 956, et le magasin ayant son entrée sous le Pont-des-Arches, n'ayant pas été adjugés le 11 décembre courant, seront réexposés EN VENTE, sans réserve d'infirmité, MARDI 18 DECEMBRE 1858, à 9 heures du matin, pardevant M. le juge-de-paix des cantons sud et ouest de cette ville en son bureau, rue d'Amay, et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, à qui on peut s'adresser pour connaître les conditions. 1723

LE SAMEDI 29 DÉCEMBRE courant, à 11 heures,
M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son
étude, rue Féronstrée,

Maison de Commerce

Sise à Liège, rue Chaussée des Prés, portant l'enseigne de
la chaîne et es n^{os} 370 et 371. 1755

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adres-
ser au bureau de cette feuille.

**VENTE VOLONTAIRE
ET SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR,**

sortir de l'indivision.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1858, à 10 heures précises du matin,
IL SERA PROCÉDÉ
En l'étude de M^e BIAR, notaire, place St.-Paul, à Liège,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**DES
IMMEUBLES**

Dont la désignation suit, divisés en 31 lots, savoir :
1^o 15 BONIERS 2 verges grandes 6 petites de terre, situ-
tée à Russon, canton de Tongres.
2^o 18 VERGES grandes 1 petite de terre, située à Othée,
canton de Glons.
3^o 5 BONIERS 18 v. g. 13 p. de terre, située à Lowaige,
canton de Tongres.
4^o Et 9 v. g. 4 p. de prairie, située audit Lowaige.
On peut prendre inspection des plans figuratifs et de la
contenance de chaque lot, en l'étude dudit notaire.
Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs et il sera ac-
cordé de grandes facilités pour le paiement. 1659

Prisons de Liège.

REAJUDICATION.

Le LUNDI 24 DÉCEMBRE, à 11 heures du matin,
Par devant la Commission Administrative de la Maison de
sûreté Civile et Militaire de Liège, siégeant à l'hôtel du gou-
vernement provincial,

IL SERA PROCÉDÉ

**A LA
RÉAJUDICATION DE LA FOURNITURE**
de la VIANDE et de la GRAISSE DE BOEUF, la VIANDE
DE VEAU et le CHARBON DE TERRE, nécessaires à la-
dite maison de sûreté pendant l'année 1859.

Les soumissions timbrées et cachetées devront être remi-
ses avant 10 heures; passé ce tems, elles ne seront plus
admissibles.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à
l'hôtel du gouvernement, 5e. division.
Liège, le 17 décembre 1858.

Le vice-président, Le secrétaire,
DEWANDRE. E.-V. GODET.

LE 20 DÉCEMBRE, à 10 heures,

M^e BERTRAND, NOTAIRE A LIÈGE,

vendra à l'enchère,

EN SON ÉTUDE, PLACE ST.-PIERRE:

UNE MAISON,

DIVISÉE EN DEUX HABITATIONS, SISES A LIÈGE,

L'une n.7, a son entrée par la rue Agimont, se compose
de deux corps de bâtiments, cour et jardin, ayant au rez de
chaussée, 5 salons, 2 cuisines, lavoir, pompe, citerne et 3
caves; aux étages 8 chambres et 2 greniers.

La seconde, cotée 6, a son entrée par la rue Fond de
l'Empereur, elle est composée de 2 corps de bâtiment, avec
cour et un petit jardin; de 2 pièces et cuisine au rez-de-
chaussée, pompe, caves et six chambres et grenier aux
étages.

Ces deux habitations seront vendues ensemble ou séparé-
ment, au désir des amateurs. L'on pourra traiter de gré-à-
avant le 20 décembre.

S'adresser audit M^e BERTRAND, dépositaire des titres,
pour connaître les conditions. 1694

Société Typographique Belge, Ad. Wahlen et C^{ie},
RUE DES SABLES, n^o 22, A BRUXELLES.

**HISTOIRE DE L'EMPEREUR
NAPOLEON,**

PAR LAURENT (DE L'ARDÈCHE),

AVEC 500 DESSINS PAR HORACE VERNET,
GRAVÉS A L'ÉCOLE ROYALE DE GRAVURE;

Un magnifique volume grand in-8^o, de 7 à 800 pages, imprimé avec le plus grand soin sur
papier jésus vélin, augmenté des plus beaux dessins du célèbre Raffet, qui ne se
trouvent pas dans l'édition de Paris, publiée par Dubochet.

Cet ouvrage sera publié en 80 livraisons, ou 40 livraisons doubles.
Les éditeurs prennent l'engagement formel de donner gratis toutes les livraisons qui dépasseraient ce nombre.

25 centimes la livraison,

OU 20 FRANCS L'OUVRAGE COMPLET.

ON SOUSCRIT à Bruxelles, rue des Sables, n^o 22, et chez tous les libraires et directeurs des
postes du royaume. — Le Prospectus se distribue gratis. — Les 2000 premiers souscripteurs
recevront leurs exemplaires sur papier glacé, avec gravures de premier choix.

En souscrivant pour 6 exemplaires on obtiendra le 7^{me} gratis.

Le Jeudi 3 Janvier prochain

aura lieu définitivement et irrévocablement sous la surveillance de la haute chambre aulique Impériale et Royale des finances
LA VENTE PUBLIQUE PAR ACTIONS

DU GRAND ET MAGNIFIQUE PALAIS KAROLY A VIENNE
D'UNE

valeur de deux millions 387,500 fls. v. de V.

Les soussignés banquiers ont l'honneur de porter à la connaissance du public, qu'ils continuent à délivrer les actions
originales à raison de fr. 20 — une, à fr. 120 — sept actions dont une bleue gain assuré et à fr. 200 — treize dont 2 bleues
avec Prospectus et Vue du Palais. — Les remises peuvent se faire en Effets sur une Ville de commerce, ou par leur dis-
position après réception des titres.

Chaque Souscripteur reçoit la liste officielle franche de port.

S'adresser directement à l'Administration générale,

M. A. CAHN ET COMP., à Mayence, s/R

MAYENCE s/R, le 6 décembre 1858.

PS. La vente de la Seigneurie de NEUDEGG se fera définitivement le 30 MARS 1859.

La Souscription est ouverte chez la susdite Administration. Les acquéreurs d'un
certain nombre d'Actions jouissent d'avantages marqués.

VENTE CONSIDÉRABLE

CHÊNES ET BOIS BLANCS

JEUDI 27 DÉCEMBRE 1858, à 11 heures du matin

M. le baron VANDENSTEEN, gouverneur de la province,
fera vendre aux enchères publiques, dans le grand bois de
JEHAY, coupe de 1838, près du chemin de Flône,

150 MARCHÉS DE TRÈS-BEAUX CHÊNES,
propres à faire des belles marchandises, à la construction et
au charbonnage.

Plusieurs de ces arbres ont 8 à 12 pieds de circonférence
et sont très-élevés. Il sera aussi vendu plusieurs marchés de
beaux BOIS BLANCS.

Cette vente se fera au pied des arbres à un an de crédit,
sous la direction du notaire JAMOULLE. 1717

BOURSES.

PARIS, LE 15 DÉCEMBRE.

Trois p. c.	79 5/8	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 65	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2700		Dette active.	16 1/2
Obl. la vil. de Par. 1197 50		Id. passive.	—
Emprunt belge.	100 5/8	Emp. rom.	101 1/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	90 50
Banque de Belgiq. 1265		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

LONDRES, LE 14 DÉCEMBRE.

5 % consolidés.	95 5/8	Différées.	7 1/8
BELGE. 1852.	101 1/2	Passives.	5 7/8
Hol. Dette active.	54 5/8	Russie.	111 5/4
PORTUG. 5 p. c.	20	BRESIL.	77 1/4
Id. 3 p. c.	19 1/8	MEXICAINS 6 p. c.	25 5/8
Esp. Emp. 1854.	16		

AMSTERDAM, LE 15 DÉCEMBRE.

HOLL. Dette activ.	100 5/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	35 15/16	POLONGE. L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	123
Billet de change.	24 5/8	ESPAGNE. E. Ard.	16 1/2
Obl. synd. d'am	95	Dito grd.	—
» 3 1/2.	79 1/2	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 5/8	» anc.	5
» nouvelle.	—	» passive.	—
Russie. Hope et Ce	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	—
» 1829. 5.	105 1/2	BRES. Obl. à Lond.	76 1/2
nscr. au gr. livre	68 7/8		

ANVERS, LE 15 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 3/4	P. Prusse. Em. à Berl.	121	A
» Det. diff.	50 1/2	P. NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	A
Empr. de 48 mill.	99	A ET. Rom. Lev. 1852.	101 5/8	P
Id. de 50 mill.	89 5/4	P. Cert. à A. 1854.	100 5/8	P

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
Id. 2 mois.	—	
Rotterd. C. jours.	1 1/2 0/10 p.	P
Id. 3 mois.	—	
Paris. C. jours.	1 1/8 0/10	A
Id. 2 mois.	5 1/4 0/10 p	P
Londres. C. jours.	29, 11 1/2	P
Id. 2 mois.	29, 8	P
Francfort. C. jours.	26 1/8	P
Id. 3 mois.	25 11/16	A
Bruxelles et Gand.	1 1/8	A

BULLETIN DE LA BOURSE DU 15.

2 heures. — On a fait peu d'affaires aujourd'hui, l'Active espagnole
était assez ferme, malgré 1/4 de baisse à Londres. — Ouvert 16 5/8 et
resté 16 7/16 cours au comptant.

On ne connaît pas la cote de Paris d'hier.
Actions de la banque de l'Industrie 95 3/4 cours.
Actions de la société de Commerce d'Anvers, 91 0/10 argent.
Fonds belges 5 p. c. 99 argent, d. 4 p. c. 99 0/10 sans affaires.

BRUXELLES, LE 15 DÉCEMBRE.

Dette active 2 1/2	54	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	99	Tapis.	105
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	90	Mutualité.	110
Id. de 57 mil.	69 1/2	P. S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	815 et	A Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1720 et	A Borinage.	—
S. de Comm. de c.	155	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	104 1/2	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	100 5/4	P Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleury.	160	A Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	120	P Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	118	P Holl. Dette active.	52 5/4
Levant du Fleury.	150	A Losrenten inscr.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métallig	—
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	94
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 5/4
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrer. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 5/4

PLACE D'ANVERS, LE 15 DÉCEMBRE.

Café. — Les ventes citées consistent en 350 balles St.-Domingue belle
qualité de 29 à 29 1/2; 500 balles dito ordinaire de 28 1/4 à 28 1/2; 400
balles Batavia de 32 1/4 à 33 1/2, et environ 500 balles Brésil à divers
prix. — Le marché a été sans mouvement notable pour les autres articles.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 DÉCEMBRE.

Après-midi : Le pleyt belge Charlotte, v. de Londres, ch. de plomb.
Du 15, matin : Le brick suédois Hebé, v. de New-York, ch. d'huile de
baleine.
Du 16, au matin : Le pleyt belge 5 Frères, v. de Rotterdam, ch. de
graine de lin, genièvre, ouvrages de terre.

Imprimerie de J.-B. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.